

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-751

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2017-751

Rapport Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2016 - présentation-décision

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A – Compte rendu technique et commercial

Les offres

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services, réservés aux opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs, la commercialisation des produits se fait par un catalogue de services, les tarifs étant déterminés par le délégant.

Les tendances sur les produits commercialisés sont les suivantes :

- Les services DSL (Digital subscriber line)

Cette offre est basée sur le dégroupage des répartiteurs d'Orange. 10 362 liens DSL sont activés sur le réseau à fin 2016. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (-16,5% depuis 2014). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a quant à lui baissé de 3,5% sur la même période.

Cette baisse s'explique notamment par l'arrivée du FTTH (Fiber to the home).

La part du DSL dans le chiffre d'affaires continue également de diminuer. Elle est passée de 41,3% à 27,7% sur les 4 dernières années, sans remettre en cause l'équilibre économique de la Délégation de service public (DSP), compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires dans les autres services proposés.

- Offre de fourreaux

Les principaux clients des offres de fourreaux sont :

. La société Orange qui mobilise les infrastructures de la société Inolia pour desservir ses clients dans les zones d'activités.

. Les communes et Bordeaux Métropole qui utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux et métropolitains.

- Offre de fibre optique noire

Elle constitue une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants (les communes par exemple). La location de fibre optique non activée représente le quart du chiffre d'affaires 2016.

- Offre d'hébergement

Elle consiste dans la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement de communication électronique (énergie, climatisation, etc...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son poids dans le chiffre d'affaires est limité (2%), mais ce type d'offre est indispensable pour répondre à la diversité des demandes des opérateurs.

- Offre de bande passante Lan to Lan (Local area network to local area network)

Elle est une solution pour apporter des services professionnels d'interconnexion et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises. Elle a progressé en valeur de 147% sur les 4 dernières années et représente 31% du chiffre d'affaires.

Commercialisation

L'année 2016 présente des résultats commerciaux corrects. Elle s'est soldée par un chiffre d'affaires de 9,489 millions d'euros, en progression de 2,2% par rapport à 2015.

Fin 2016, 737 entreprises ou sites publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 68 sites.

Toutefois, plusieurs sources d'inquiétudes ressortent du rapport du délégataire :

. Plus de 88% des contrats signés ne concernent que deux opérateurs clients (SFR et Adista). Le changement de stratégie d'un de ces opérateurs pourrait perturber l'équilibre économique de la DSP.

. La tendance sur le DSL s'est inversée et les revenus sur ce segment vont continuer de baisser sur le long terme (du fait de l'arrivée du FTTH notamment).

. Les solutions FTTE (Fibre jusqu'à l'Entreprise) vont progressivement arriver et concurrenceront les offres Inolia.

. Les nouvelles offres tarifaires des opérateurs (SFR notamment) risquent de concurrencer fortement les offres FTTO (Fiber to the office) d'Inolia.

. La signature de nouveaux contrats s'essouffle (108 seulement en 2016 contre 151 en moyenne sur les 4 années précédentes).

En conséquence, la mise en œuvre d'un plan d'actions stratégique et commercial pour tenir compte de ce nouveau contexte apparaît souhaitable pour diversifier les opérateurs usagers du réseau et proposer de nouvelles offres.

Volet technique

Le réseau est totalement opérationnel. Il représente 703 km de génie civil déployé, incluant un linéaire important remis par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa politique « Travaux = Fourreaux » ou grâce à la convention signée avec la société Enedis pour poser des fourreaux lors des travaux d'enfouissement.

La disponibilité du réseau est très satisfaisante (99,953%) sur l'année.

B - Analyse économique et financière

Cette étude, effectuée par l'Inspection générale et audit, a permis de dégager l'analyse suivante :

Bordeaux Métropole a délégué le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunications au délégataire Inolia.

Les années 2006, 2007 et début 2008 correspondent à la phase de construction du réseau métropolitain. Les années 2009 à 2016 sont consacrées au développement de l'exploitation du réseau et de la commercialisation des services de la délégation au bénéfice des entreprises.

De nombreux avenants rythment la vie de ce contrat (11 avenants en 11 ans).

Ce rapport présente la situation financière de la société Inolia pour l'année 2016. Le chiffre d'affaires de la délégation progresse d'années en années tout en restant inférieur au plan d'affaires cumulé contractuel de l'avenant 7.

Avec des charges d'exploitation bien inférieures aux prévisions, l'excédent brut d'exploitation s'améliore de ce fait à hauteur de 4,5 M€, représentant 16 % d'augmentation par rapport au prévisionnel.

L'exercice 2016 est la troisième année consécutive permettant de dégager un résultat net comptable bénéficiaire pour plus de 2 M€.

Les investissements en 2016 s'élèvent à 0,8 M€, moins élevés qu'en 2015 ; ils correspondent essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

Pour l'exercice 2016, la clause de partage de gains de productivité (article 28 du contrat de DSP) s'applique pour un montant de 925 K€ au sens des services métropolitains alors que pour le délégataire, la contribution issue de cette clause est nulle.

De même, en 2015, Bordeaux Métropole avait arrêté la clause pour un montant de 873 K€ contre 0 K€ du côté du délégataire.

Un recours en interprétation devant le tribunal administratif de Bordeaux a conclu à la correcte interprétation de Bordeaux Métropole dans le courant de l'exercice 2017. La société INOLIA a fait appel de cette décision.

La réponse du tribunal administratif ayant eu lieu en première instance en 2017, cela explique que rien ne soit provisionné dans les comptes 2016.

Conclusion

Le délégant considère que le délégataire Inolia a rempli correctement ses obligations en 2016 en ce qui concerne les aspects techniques et commerciaux, même si un plan d'action sur le volet commercial semble utile.

Les bons résultats du délégataire se traduisent, pour la quatrième fois depuis le début de la DSP, par l'activation de la clause de partage des gains de productivité au titre de l'exercice 2016 et permettent de dégager une contribution de 925 K€ alors que pour le délégataire, la contribution issue de cette clause est nulle.

Il vous est ainsi proposé de refuser de donner acte au délégataire de son compte rendu annuel 2016 dans la mesure où ce dernier ne fait pas état du montant calculé par Bordeaux Métropole, en application de la clause de retour à meilleure fortune prévue par l'article 28 du contrat conclu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier l'article L 1411- 3 ;

VU la délibération n° 2005/0996 du 16 Décembre 2015 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU le contrat de délégation de service public notifié en date du 31mars 2006 et ses avenants ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le délégataire n'a pas mentionné les effets de la clause de partage des gains de productivité dans son rapport annuel tel que calculé par Bordeaux Métropole,

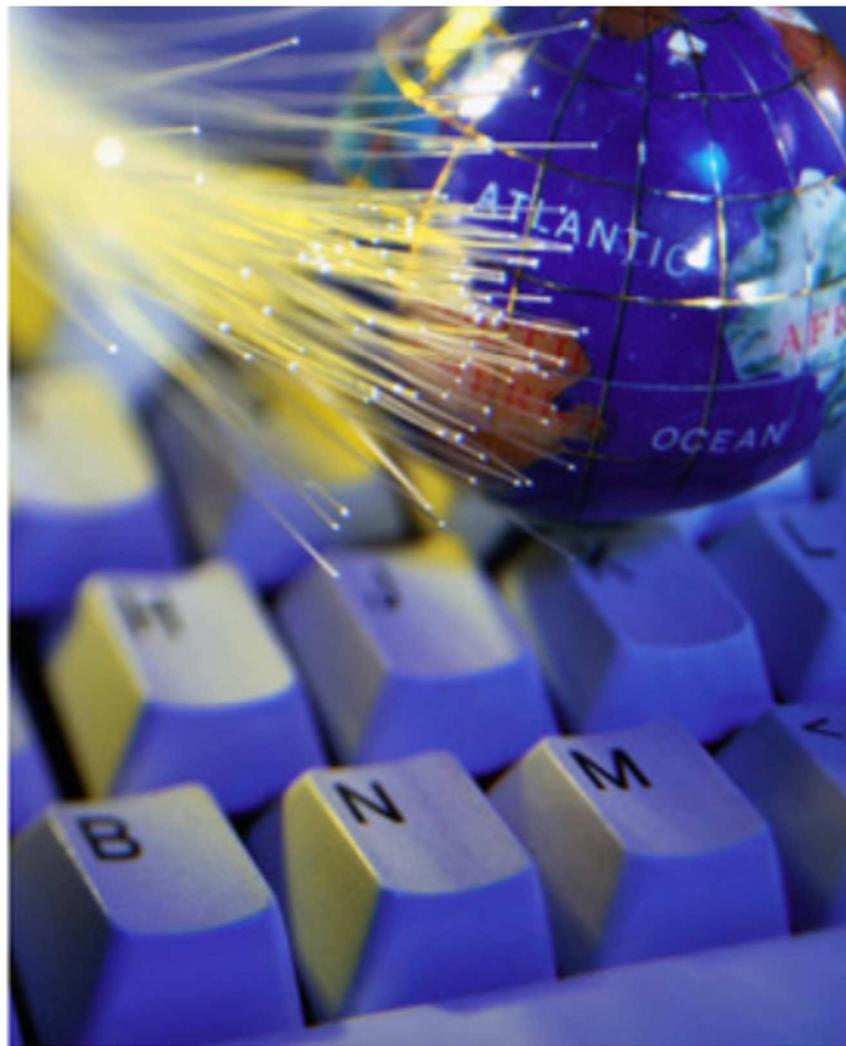
DECIDE

Article unique : de refuser de donner acte au délégataire de son compte rendu annuel 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 DÉCEMBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alain TURBY</p>
---	--



Inolia
Service public Infrastructure de télécommunications Haut Débit

SOMMAIRE

1	EDITO	3
	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016	4
2	REPERES	5
3	DESCRIPTION DU SERVICE	6
3.1	Les principes généraux de la délégation	6
3.2	Les acteurs	6
3.3	Les services	7
3.3.1	Les services passifs	7
3.3.2	Les services actifs	7
3.4	La différence entre les services ADSL ou fibre optique grand public et les services professionnels portés sur fibre optique par Inolia	8
3.5	Point sur les offres Très Haut Débit	8
4	SYNTHESE DE L'ACTIVITE	9
5	ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	11
5.1	Préambule : rappel des principales caractéristiques de la délégation et évènements intervenus au cours de l'année 2016	11
5.1.1	Caractéristiques générales de la délégation	11
5.1.2	Environnement actionnarial	11
5.1.3	Des avenants rythment la vie de ce service public :	12
5.2	Analyse des comptes au titre de l'année 2016	13
5.2.1	L'analyse du compte de résultat 2016	13
1-	Le chiffre d'affaires :	13
2-	Les charges d'exploitation :	15
3-	Les amortissements des immobilisations :	16
4-	Les résultats financiers et exceptionnels	16
5-	Application de la clause de partage de gain de productivité également appelée clause de retour à meilleure fortune (article 28 du contrat de DSP)	17
5.2.2	La structure globale du bilan 2016	19
1-	Les capitaux propres :	20
2-	Actif immobilisé :	20
3-	Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :	20
4-	La trésorerie nette :	21
5.3	Comparaison par rapport au prévisionnel	21
5.3.1	Comparaison aux plans d'affaires contractuels	21
6	CONTROLES EFFECTUES	23
6.1	Contrôles effectués durant la phase d'exploitation	23
6.1.1	Indicateurs relatifs à la construction du réseau	23
	Linéaire du réseau	23
	Linéaire de fibres optiques	24
6.1.2	Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau	24
	Temps de rétablissement moyen par service	24
	Taux de disponibilité moyen du réseau	24
	Taux d'occupation des fourreaux	24
	Taux de disponibilité en fibres par tronçon	25
	Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau	26
	Répartition des contrats par opérateur usagers du réseau INOLIA	26
	Répartition du chiffre d'affaires par service	27
6.1.3	Indicateurs relatifs à l'exploitation financière du réseau	28
	Niveau de revenu par service	28
	Ratio fonds propres/investissements	28
	Mobilisation de la contribution de l'article 28 du contrat	29
6.2	Benchmark tarifaire	30
6.3	Contrôles financiers	31
7	AVIS DU DELEGANT	32

1 Edito

Au cours de l'année 2016, le Délégataire a investi 822 747 € pour étendre et moderniser le réseau ainsi que pour raccorder de nouveaux clients (contre 971 970 € en 2015 et 2,37 M€ en 2014). Ce sont ainsi 44,7 M€ qui ont été, au total, engagés par Inolia depuis le début de la délégation de service public en 2006. Le montant de l'investissement de premier établissement était de 25 M€.

De son côté Bordeaux Métropole a contribué au développement du réseau par la mise en place de fourreaux de communications électroniques à l'occasion de travaux de voirie ou d'enfouissement de réseaux. Sur l'année 2016, plus de 36 km d'ouvrages ont ainsi été confiés en exploitation / commercialisation au délégataire.

Sur le plan commercial, l'année 2016 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 9,489 M€ (+2,2% par rapport à 2015). 108 nouveaux contrats signés sur l'année ont ajouté 68 sites supplémentaires au parc de clients du délégataire. La Financière Bernard, Aquitanis, JouéClub, New Republic et BPCE Assurances ont notamment contractualisé avec Inolia au cours de l'année 2016. 2 nouveaux opérateurs sont clients d'Inolia : NTXO et WAYCOM. Ce dernier a installé ses bureaux sur Bordeaux très récemment. Ce sont maintenant 31 opérateurs qui utilisent le réseau d'Inolia pour apporter des services professionnels à leurs clients.

L'avenant 11 a été signé en début d'année 2016. Il entérine un certain nombre d'évolutions tarifaires :

- . une baisse des frais d'accès de 1500 à 500 € pour les offres Lan to Lan
- . une baisse des redevances mensuelles de 5 à 20 % au-delà de 100 Mb/s pour ces mêmes services,
- . l'apport d'une nouvelle offre de location de capacité de fourreaux (il est maintenant possible de louer une partie seulement d'un fourreau),
- . des tarifs de location intra ZAC et hors ZAC qui fusionnent pour ne donner plus qu'un tarif ; les tarifs hors ZAC qui allaient de 2,77 à 4 €/ml/an sont tous ramenés à 0,98 €/ml/an.
- . des coûts optionnels pour une livraison nationale des liaisons qui augmentent de 5 % à 33 % en fonction des débits et pour les débits supérieurs à 30 Mb/s.

Par ailleurs, l'avenant 11 permet à Bordeaux Métropole de ne plus mettre systématiquement à disposition du délégataire tout ou partie des infrastructures de communications électroniques construites sur le domaine public routier de sa compétence.

Dans son rapport d'activité, le délégataire présente un état financier prévisionnel pour l'année 2017 avec un résultat net positif à 2,36 M€ pour un chiffre d'affaires de 9,37 M€ (-1,25%).

Faits marquants de l'année 2016

Février

- Signature de l'avenant 11
-

Mai

- Mise en place d'une nouvelle organisation commerciale
-

Juillet

- Bretagne Télécom devient un opérateur local
-

Août

- Arrivée de l'opérateur NTXO
-

Décembre

- Arrivée de l'opérateur WAYCOM

2 Repères

Les chiffres clés de 2016

9,489 M€ : c'est le chiffre d'affaires 2016 (stable depuis 2014).

2,53 M€ : c'est le résultat net 2016 (+16% par rapport à 2015).

68 sites clients supplémentaires sont raccordés en 2016 (contre 54 et 75 supplémentaires respectivement en 2015 et 2014).

31 % : c'est la part des services Lan to Lan dans le chiffre d'affaires.

28% : c'est la part du DSL dans le chiffre d'affaires total (la part du DSL est passée de 42% à 28% entre 2011 et 2016).

737 : c'est le nombre d'entreprises ou de sites publics qui sont raccordés au réseau Inolia.

125 : c'est le nombre de zones d'activités qui sont raccordées au réseau Inolia.

10 362 logements sur la métropole accèdent au haut débit DSL sur des liens activés par Inolia à fin 2016, ce qui représente une baisse de 1 187 liens sur l'année.

99,953 % : c'est le taux de disponibilité du réseau sur l'année 2016.

3 Description du service

3.1 Les principes généraux de la délégation

Renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises, et favoriser l'innovation sont essentiels pour le développement économique de la Métropole. La valorisation de notre territoire passe par l'aménagement numérique car les entreprises accordent à la disponibilité du très haut débit une pondération très importante dans leurs choix d'implantation. Il est donc essentiel de rendre notre territoire compétitif par la disponibilité d'offres performantes et concurrentielles.

Le très haut débit « grand public » tel que le FTTH (Fiber to the home) ou le haut débit ADSL répondent bien aux préoccupations de certaines structures mais de plus en plus, les offres professionnelles apportant des débits garantis, des temps de rétablissement garantis, des débits symétriques, et d'une manière plus générale des services à valeur ajoutée, sont exigées par les entreprises.

Pour conforter la compétitivité des entreprises et favoriser la cohésion sociale et le désenclavement, la Métropole a mis en place en 2006 une délégation de service public, confiée à Inolia pour apporter aux entreprises et aux acteurs publics de toutes les communes l'accès à des services de communications électroniques très haut débit professionnels sur la fibre optique. Inolia étant opérateur d'opérateurs, le réseau mis en place est ouvert à tout opérateur ne disposant pas de son propre réseau pour desservir un client. En outre, le réseau Inolia, par le biais de la desserte en fibre optique des Nœuds de Raccordement d'Abonnés du réseau téléphonique d'Orange (ce qu'on appelle le dégroupage), permet aux opérateurs alternatifs de bénéficier de conditions attractives d'accès à ce réseau, et dynamise ainsi la concurrence pour l'accès au haut débit en ADSL.

3.2 Les acteurs

- « **Bordeaux Métropole** » :

La Métropole facilite et organise le développement des réseaux de communications électroniques sur son territoire. Elle a pris l'initiative de mettre en place un RIP (Réseau d'Initiative Publique) dans le cadre d'une délégation de service public. Elle a créé des services publics haut débit qui se traduisent par un catalogue, dont elle arrête les tarifs. Elle intervient au titre de sa compétence dans le domaine économique et dans celui de l'habitat collectif, pour les zones d'aménagement dont elle a la charge.

- « **INOLIA** » :

C'est le délégataire de Bordeaux Métropole, en charge de construire, exploiter et commercialiser le réseau métropolitain de communications électroniques. Cette société est opérateur d'opérateurs.

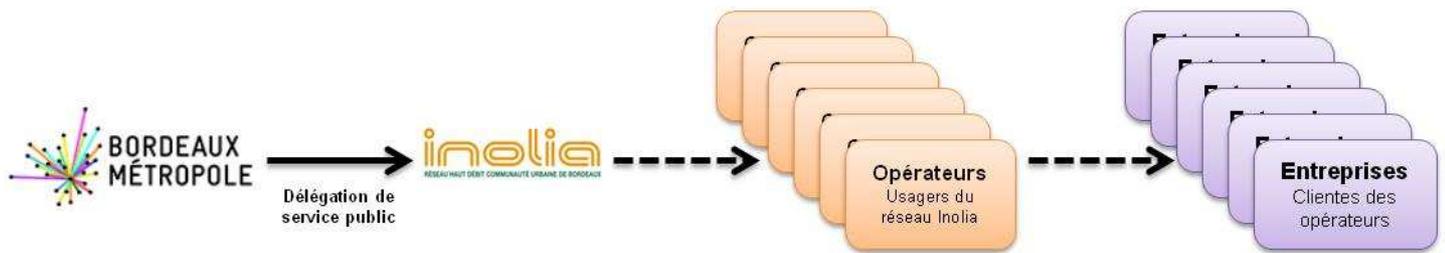
- « **Usagers du réseau Inolia** » :

- Grands comptes : Ce sont de gros consommateurs de services de communications électroniques (grandes entreprises, hôpitaux, universités, établissements publics importants, ...). Ces usagers ont les moyens techniques et humains pour être opérateurs de leur réseau ;
- Opérateurs de communications électroniques :
 - Opérateurs globaux qui souhaitent limiter les investissements de déploiement de réseaux et qui offrent une gamme de services très large à leurs clients,
 - Opérateurs de services qui utilisent l'infrastructure INOLIA pour apporter des services spécifiques de communications électroniques à leurs clients.

- « **Les entreprises** » :

Elles sont clientes des opérateurs usagers du réseau INOLIA.

Schéma des acteurs de la délégation



3.3 Les services

Les services commercialisés dans la délégation se scindent en deux catégories, à savoir :

- Les services passifs
- Les services actifs

3.3.1 Les services passifs

- **Les services fourreaux** : Les fourreaux libres ou les capacités de fourreaux disponibles du réseau INOLIA peuvent être utilisés par les opérateurs usagers, afin d'y installer leurs réseaux de communications électroniques (câbles cuivre ou fibres optiques).
- **Les services d'hébergement** : Ce sont des locaux techniques sécurisés pour les équipements actifs de réseau des opérateurs usagers.
- **Les services FON** (Fibre Optique Noire) : Les fibres du réseau INOLIA peuvent être commercialisées aux opérateurs usagers qui, pour les « éclairer », doivent installer à leurs extrémités des équipements actifs de réseau.

3.3.2 Les services actifs

- **Les services DSL** : Il s'agit de services de gros, commercialisés aux opérateurs usagers, pour apporter des services DSL aux administrés raccordés aux NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés), dégroupés par INOLIA,
- **Les services portés par la fibre optique** : ils se dénomment services LAN to LAN (Local Area Network to Local Area Network - en français : Réseau Local à Réseau Local). L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante Ethernet, permettant d'établir des liaisons entre un site central (tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire, soit en lots de plusieurs liens (offre Open LAN).

3.4 La différence entre les services ADSL ou fibre optique grand public et les services professionnels portés sur fibre optique par Inolia

Réseau cuivre grand public (ADSL)	Réseau fibre optique grand public (FTTH)	Réseau fibre optique professionnel (FTTO)
Débits non garantis fluctuant au cours de la journée.	Débits non garantis fluctuant au cours de la journée.	Débit souscrit garanti et permanent.
Débit asymétrique (débit montant faible, inférieur au débit descendant).	Débit souvent symétrique	Débit symétrique
Aucune garantie de temps de rétablissement. Il faut parfois attendre plusieurs heures ou plusieurs jours pour le retour du service.	Aucune garantie de temps de rétablissement. Il faut parfois attendre plusieurs heures ou plusieurs jours pour le retour du service.	Un délai maximal de rétablissement est garanti par Inolia (4h / 8H).

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line (Ligne d'abonné numérique asymétrique)

FTTH : Fiber to the home (Fibre jusque dans la maison)

FTTO : Fiber to the office (Fibre jusqu'au bureau)

3.5 Point sur les offres Très Haut Débit

Les offres disponibles sur le marché du haut débit professionnel sont de différentes natures :

- les accès de type grand public (ADSL ou FttH) sans garantie de qualité, avec un débit crête très rarement disponible (tarif de l'ordre de 40 € / mois),
- l'ADSL dit « Pro », identique au précédent mais qualifié de « pro » essentiellement parce qu'il offre un service après-vente dédié (tarif de l'ordre de 70 € / mois),
- le SDSL à débit garanti mais limité, avec une GTR (Garantie Temps de Rétablissement), et disposant d'un débit symétrique (tarif de l'ordre de 150 € / mois),
- les offres professionnelles sur fibre optique dédiée (appelés FttO : Fiber to the office) avec débit garanti et symétrique, GTR, et permettant des solutions « sur mesure » (tarif de l'ordre de 400 € / mois).

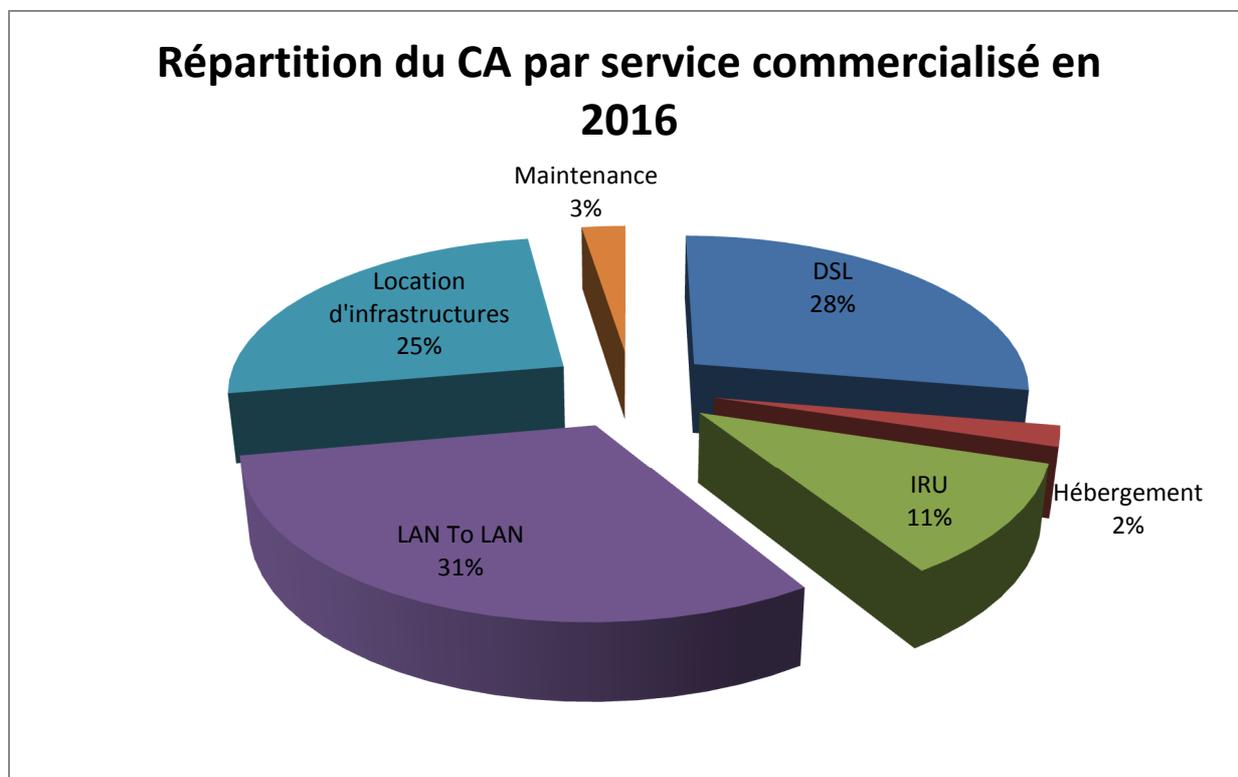
Ce large panel de solutions permet de couvrir l'éventail des besoins des entreprises. Certaines entreprises peuvent par exemple se satisfaire d'un accès de type grand public à faible coût alors qu'une filiale d'un grand groupe ou une agence bancaire devront disposer de solutions avec GTR et débit garanti.

Si les offres grand public sont monnaie courante sur le territoire métropolitain, il n'en a pas toujours été de même pour les offres à valeur ajoutée, qui ont commencé à émerger au début des années 2000.

Ainsi, la Métropole a mis en place la DSP Inolia pour apporter aux entreprises et aux acteurs publics de toutes les communes l'accès à des services de communications électroniques très haut débit professionnels sur la fibre optique. Inolia se positionne clairement sur les offres de type FttO avec des débits symétriques, garantis et disposant de GTR courts. Inolia étant opérateur d'opérateurs, le réseau mis en place est ouvert à tout opérateur ne disposant pas de son propre réseau pour desservir un client.

4 Synthèse de l'activité

La répartition du chiffre d'affaires d'Inolia par service commercialisé est la suivante :



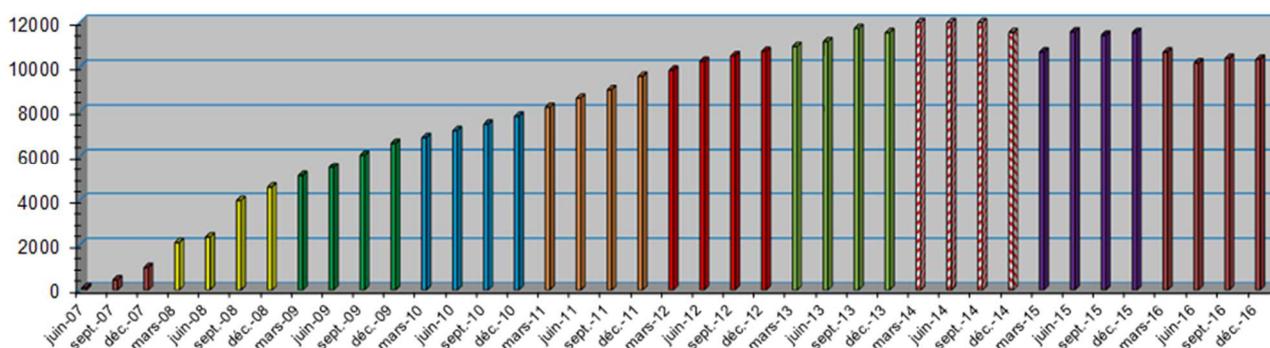
Les services LAN to LAN, malgré les baisses de tarifs successives constituent le cœur de la croissance d'Inolia. Leur part dans le chiffre d'affaires global a cru de 2% en un an avec une hausse de 9,2% en valeur.

La location d'infrastructures (location de fibre noire notamment) reste stable en pourcentage du chiffre d'affaires et en valeur. Les locations d'infrastructures ont plus été mobilisées sous forme d'IRU en 2016 (+3% de part dans le chiffre d'affaires).

L'augmentation du nombre de sites clients en 2016 (68) stoppe la baisse continue depuis 2013 (+102 sites en 2013, +75 sites en 2014 et +54 sites en 2015).

En ce qui concerne le DSL, 10 362 liens DSL sont activés sur le réseau à fin 2016. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (-6,5% depuis 2014). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a quant à lui baissé de 3,5% en 2 ans. Le schéma suivant précise l'évolution depuis 2007 du nombre de liens activés et montre sa lente diminution depuis 2014.

EVOLUTION NOMBRE DE PRISES DSL DEPUIS JUILLET 2007



La part du DSL dans le chiffre d'affaires continue de diminuer. Elle est passée de 41,3% à 27,7% sur les 4 dernières années, sans remettre en cause l'équilibre économique de la DSP, compensé par l'augmentation du chiffre d'affaires dans les autres services proposés. Une vigilance particulière devrait être apportée au fait qu'Inolia continue d'équilibrer cette diminution durable du chiffre d'affaires sur le DSL.

5 Analyse Economique et Financière

5.1 *Préambule : rappel des principales caractéristiques de la délégation et évènements intervenus au cours de l'année 2016*

5.1.1 **Caractéristiques générales de la délégation**

Bordeaux Métropole, consciente des enjeux que représentent les technologies de l'information et principalement l'accès à Internet pour le développement économique et social, a souhaité que son territoire dispose d'un **Réseau d'Initiative Publique (RIP) Haut Débit (HD)**.

Ainsi, la société LD COLLECTIVITES a été sélectionnée pour la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de télécommunication métropolitaine à haut débit.

Ce contrat de délégation de service public, sous forme de concession, a pris effet le 31 mars 2006 pour une durée de 20 ans (2006-2025). LD COLLECTIVITES a créé en juillet 2006 une société filiale, dédiée à l'exploitation de la Délégation de Service Public Haut Débit, à savoir la société INOLIA. LD COLLECTIVITES est devenu SFR COLLECTIVITES suite au rachat de NEUFCEGETEL par SFR courant 2008.

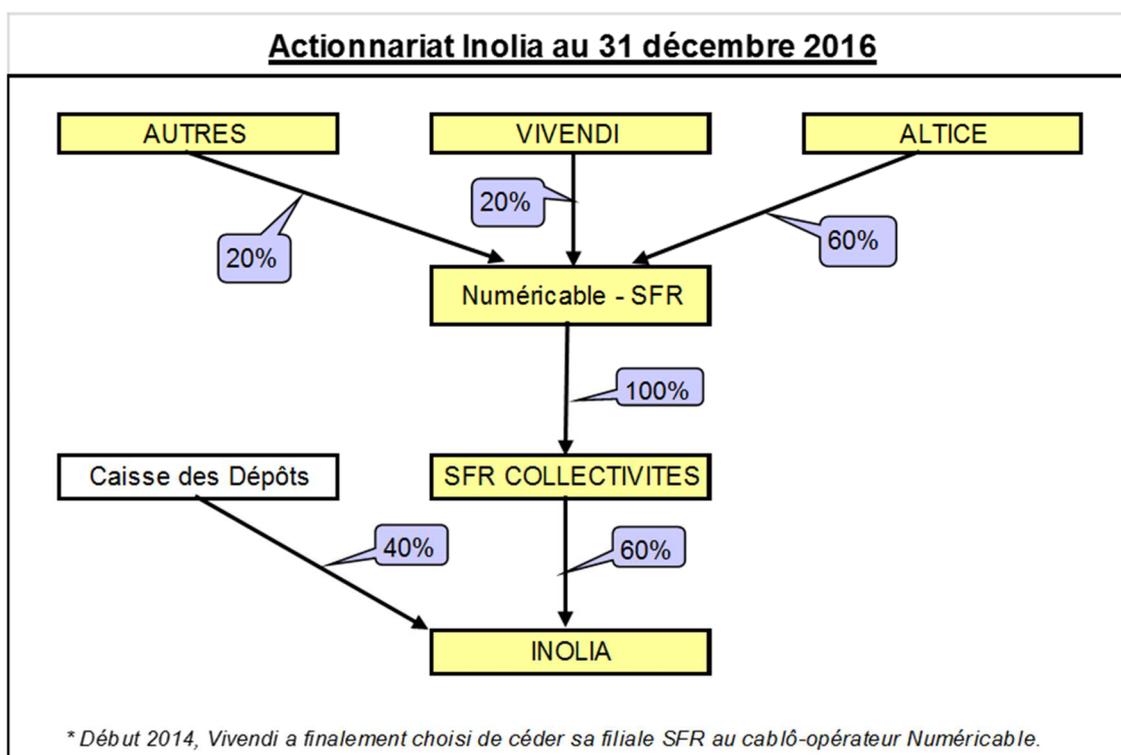
Au début de la délégation, INOLIA a bénéficié d'une subvention de 6,9 Millions d'euros (dont 2 927 187 € accordés par le Conseil Régional) afin de financer une partie des investissements de premier établissement.

Les services fournis par cette délégation sont des services de fourreaux, de fibres noires, d'hébergement, de bandes passantes, des services d'accès, à destination des entreprises et fournis au titre de la compétence « développement économique » de Bordeaux Métropole ; INOLIA est « opérateur d'opérateurs ».

5.1.2 **Environnement actionnarial**

Début 2014, Vivendi a choisi de céder sa filiale SFR au câblo-opérateur Numericable.

Depuis cette date, l'environnement actionnarial de la délégation « Inolia » se présente de la façon suivante :



5.1.3 Des avenants rythment la vie de ce service public :

De nombreux avenants rythment la vie de ce contrat du fait de la spécificité de l'activité haut débit qui est très concurrentielle (d'où la baisse des tarifs) et fortement influencée par les évolutions technologiques.

A ce jour, onze avenants sont venus modifier la convention initiale :

AVENANT	Sujets traités	Date de signature
Avenant n°1	Création de la société dédiée Inolia	31 octobre 2006
Avenant n°2	Modification du calendrier de livraison	25 janvier 2007
Avenant n°3	Modalités de mise à disposition d'infrastructures au délégataire par la Cub	23 mai 2007
Avenant n°4*	Modification de certains services et tarifs	31 juillet 2007
Avenant n°5*	Réaffectation des financements et évolution des services vers le FttH	23 octobre 2008
Avenant n°6	Modifications tarifaires et mise à disposition de services gratuits pour le réseau département de la Gironde	30 avril 2010
Avenant n°7*	Mise à jour du contrat, dynamiser la commercialisation du réseau et réactualiser certaines clauses pour tenir compte des réalités techniques, juridiques et économiques	2 octobre 2012
Avenant n°8	Prévoit l'exploitation et la maintenance par le délégataire des infrastructures mises en œuvre dans le cadre de la montée en débit	28 août 2013
Avenant n°9	Baisses tarifaires des offres ADSL, SDSL et LAN To LAN	10 janvier 2014
Avenant n°10	Baisses tarifaires des offres ADSL, SDSL et LAN To LAN	26 novembre 2014
Avenant n°11	Baisses tarifaires des offres LAN To LAN, location de fibre noire et de fourreau, nouvelle offre de location de capacité de fourreau	17 février 2016

* Un plan d'affaires actualisé est annexé à ces avenants

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation financière de la société INOLIA au terme de sa onzième année d'existence.

Après une phase de construction du réseau métropolitain et d'investissement (2006-2008), les premiers services proposés par la délégation sont commercialisés à compter de 2007. Les années qui suivent

(2009 à 2016), correspondent au développement de l'exploitation du réseau et la pleine commercialisation des services de la délégation.

L'approche consiste à mener une analyse des postes du compte de résultat et du bilan pour 2016 et par la suite, à faire une étude comparative des données financières réalisées par rapport à celles prévues aux différents plans d'affaires de la délégation afin d'analyser l'économie globale de ce contrat.

5.2 Analyse des comptes au titre de l'année 2016

5.2.1 L'analyse du compte de résultat 2016

En K€

Libellé	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Variation 2016 vs 2015 en K€	Variation en %
Chiffre d'affaires	9489	9 285	9 872	7 287	204	2%
Autres produits	0	1	0		1	
Produits d'exploitation	9489	9 285	9 872	7 287	205	2%
Achats consommés	0	0	0	0		
Autres achats et charges externes	-3124	-3 302	-3 560	-3 001	178	-5%
Impôts et taxes	-86	-82	-91	-83	-4	5%
Salaires et charges sociales					0	
Autres charges d'exploitation	0	-9			9	-100%
Charges d'exploitation	-3210	-3 393	-3 651	-3 084	183	-5%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	6279	5 892	6 221	4 203	387	7%
Dotations aux amortissements	-2755	-2 706	-2 699	-2 416	-49	2%
Résultat d'exploitation	3524	3 187	3 522	1 787	337	11%
Produits financiers	2	4	25	1	-2	-49%
Charges financières	-95	-287	-319	-302	192	-67%
Résultat financier	-93	-283	-294	-301	190	-67%
Produits exceptionnels	397	397	394	311	0	0%
Charges exceptionnelles	0					
Résultat exceptionnel	397	397	394	311	0	0%
IS	-1293	-1 107	-1 222	-503	-186	17%
RESULTAT NET	2535	2 193	2 400	1 294	342	16%

1- Le chiffre d'affaires :

En K€	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Variation en K€	Variation en %
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	1 067	760	1 107	497	307	40,39%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	2 397	2 443	2 799	1 916	- 46	-1,88%
Maintenance	234	302	312	134	- 68	-22,52%
Recettes Services LAN to LAN	2 940	2 693	2 528	1 906	247	9,17%
Recettes service d'hébergement	197	348	307	168	- 151	-43,39%
Recettes services d'accès xDSL	2 623	2 708	2 718	2 611	- 85	-3,14%
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	30	32	102	55	- 2	-6,25%
Total produits d'exploitation	9 488	9 286	9 873	7 287	202	2,18%

Depuis le début de cette délégation, le chiffre d'affaires de la DSP Haut Débit est en constante évolution.

Pour mémoire, l'année 2014 avait été marquée par une hausse significative du chiffre d'affaires de la délégation de l'ordre de +35,5% ; cette augmentation était due principalement à des événements exceptionnels/non récurrents s'élevant à 1,6 M€, et s'expliquant par :

- un **changement de règle comptable d'amortissement des frais d'accès aux services (FAS)** : depuis lors, les FAS sont comptabilisés à la recette du service alors que précédemment, ils étaient étalés sur la durée du contrat.
- la **signature de nombreux Procès-Verbaux (PV)** de recettes de liens de fibre noire relatif à des commandes de 2013 et 2014 de déploiement de site radio.

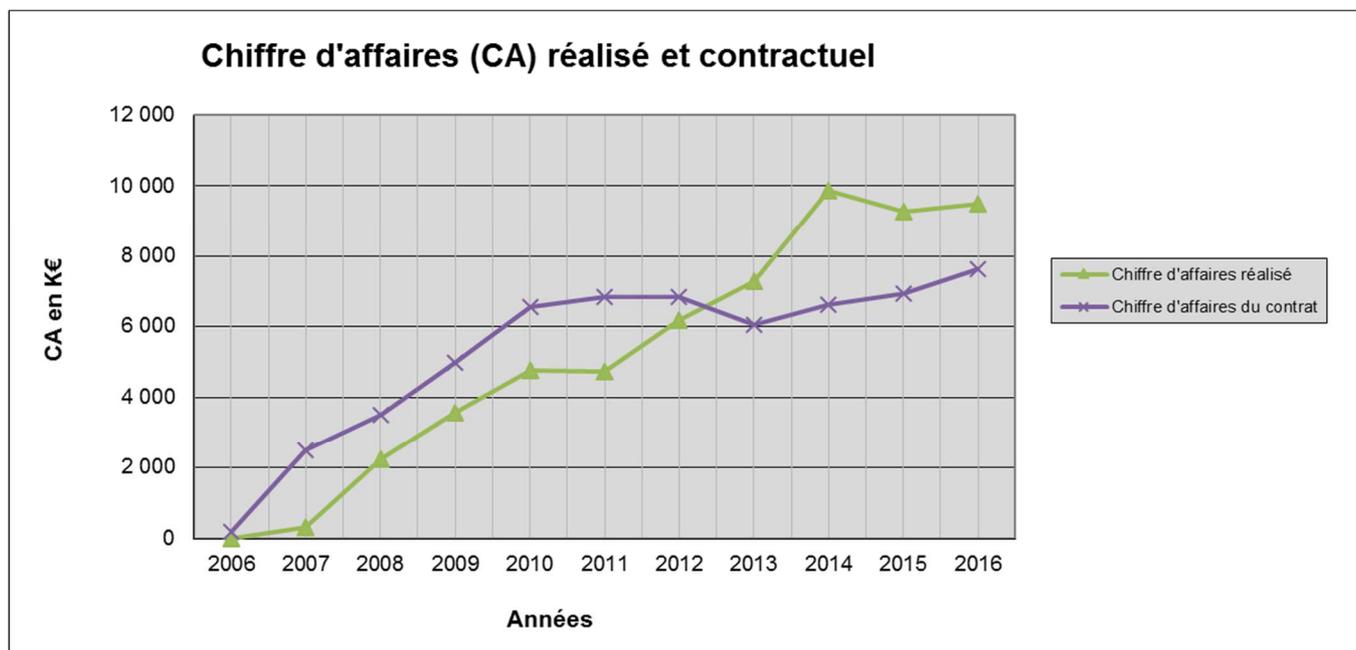
En 2015, le chiffre d'affaires affiche une diminution de près de 6 % ; en réalité, après retraitement des éléments exceptionnels de l'exercice précédent, celui-ci aurait progressé de 9 %.

En 2016, le chiffre d'affaires atteint 9 488 K€ et progresse de 2,18%.

Il se décompose comme suit :

- **2 623 K€** de recettes sur les services d'accès DSL,
- **2 397 K€** de recettes sur la location annuelle de fibre noire (= mise à disposition de fibres optiques non activées),
- **2 940 K€** de recettes de bande passante haut débit (= une offre point à point entre les points de présence du délégataire ou entre les sites d'un usager raccordés à l'infrastructure métropolitaine ; ce service comprend l'accès au service, forfaitaire par extrémités et un loyer mensuel en fonction du débit),
- **1 067 K€** de recettes de service de connectivité d'IRU (droit irrévocable d'usage) fibres noires (il s'agit de contrat de location pour une durée de 15 ans généralement dont le chiffre d'affaires dégagé est étalé sur la durée du contrat par l'intermédiaire de Produits Constatés d'Avance),
- **461 K€** restants sont des recettes de services d'hébergement et de maintenance des fibres et location points hauts.

En K€											
Libellé	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires réalisé	0	323	2 257	3 551	4 752	4 736	6 169	7 287	9 872	9 285	9 489
Chiffre d'affaires du contrat	181	2 508	3 507	4 971	6 557	6 859	6 837	6 070	6 626	6 929	7 638



En comparant le chiffre d'affaires réalisé au chiffre d'affaires prévu au contrat (à travers les plans d'affaires), on note un retard de commercialisation sur le début de la délégation qui tend à se résorber à compter de 2012/2013 puisque la tendance s'inverse depuis cette date.

2- Les charges d'exploitation :

En K€

Charges d'exploitation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Variation en K€	Variation en %
Coûts semi variables data	86	78	89	63	8	10%
Salles de cohabitation	86	78	89	63	8	10%
Coûts d'exploitation réseau	670	746	852	706	-76	-10%
Energie	54	54	41	21	0	0%
Loyer et locations infra	136	138	186	89	-2	-1%
Dévolements	0	0	50	116	0	
Maintenance passive	206	258	313	268	-52	-20%
Maintenance active	188	179	163	157	9	5%
Maintenance curative	31	28	19	9	3	11%
Droits de passage	1	35	25	-10	-34	-97%
RNIS						
Autres coûts	54	54	55	56	0	0%
Coûts variables data	1 631	1 858	1 921	1 686	-227	-12%
Coûts variables FT	1 288	1 513	1 597	1 402	-225	-15%
Coûts variables SFR	343	345	323	284	-2	-1%
Réseau	2 387	2 682	2 862	2 455	-295	-11%
Coûts de structures	417	366	435	389	51	14%
Frais de fonctionnement	295	253	267	156	42	17%
Autres (impôts, autres produits...)	86	82	91	83	4	5%
Hors réseau (structure, fonctionnement, autres...)	0	0	0	0	0	
TOTAL charges d'exploitation	3 185	3 383	3 655	3 083	-198	-6%

Les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements) diminuent quant à elles de 198 K€ en passant de 3 383 K€ au 31 décembre 2015 à 3 185 K€ au 31 décembre 2016.

Cette baisse de - 6 % serait concomitante à la baisse du chiffre d'affaires DSL mais également à une baisse des coûts relatifs au DSL, en particulier sur le poste des redevances versées à l'opérateur historique pour l'utilisation des liens d'accès DSL.

Comme chaque année, une analyse des charges démontre une part très significative des produits et des charges d'exploitation et financière faites avec le groupe, à savoir : SFR COLLECTIVITES et SFR.

En K€

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Commentaires
Chiffre d'Affaires	9489	9 285	9 872	7 287	
Dont Produits Intra Groupe SFR	7 303	7 242	7 164	5 285	
Part des Produits intra groupe / Produits d'exploitation	77%	78%	73%	73%	
Charges d'exploitation (Hors Dotations et Provisions)	-3 210	-3 393	-3 651	-3 084	
Dont Charges Intra Groupe SFR	-1 487	-1 532	-1 703	-1 266	Il s'agit de refacturations de frais de personnel, de maintenance et sous traitance administrative.
Collectivités					
Part des Charges intra groupe / Charges exploitation (hors dotations et provisions)	46%	45%	47%	41%	
Charges financières	-95	-287	-319	-302	
Dont Charges financières Intra Groupe	-84	-184	-185	-174	Il s'agit de la rémunération du compte courant et de l'emprunt consentis par SFR Collectivités.
SFR Collectivités					
Part des charges financières intra groupe / Total charges financières	88%	64%	58%	58%	

Cette part significative des produits (78 %) et charges intra groupe (45%) se justifie par la volonté de sous-traiter certaines fonctions mutualisées génériques (telles que la fonction administrative, financière, marketing et la fonction support technique) afin de capitaliser des compétences et de ce fait, rationaliser les coûts pour INOLIA. Cependant, ce type d'organisation amoindrit la transparence des comptes pour les tiers.

Diverses conventions régissent ces échanges intra groupe :

- une **convention de prestation de services** entre SFR COLLECTIVITES et INOLIA : une refacturation basée sur les coûts réels des services auxquels est ajoutée une marge de 5% (services : comptable, financier, juridique, fiscal, assurance, gestion des ressources humaines, prestations techniques et commerciales, direction générale, achats...).
- une **convention cadre** entre SFR et INOLIA : il s'agit de refacturation de prestations d'ingénierie, de déploiement de réseau (supervision d'équipements actifs, maintenance des équipements et du système d'information).
- un **prêt d'actionnaire** entre SFR COLLECTIVITES et INOLIA : prêt de 6,6 M€ consenti pour une durée de 10 ans et rémunéré à un taux de 4,5%, plafonné au taux fiscalement déductible 4,2M€ ont été remboursés courant 2016.

Toutefois, une **telle formalisation ne facilite pas pour autant le contrôle effectué sur ces charges.**

3- Les amortissements des immobilisations :

Pour mémoire, il est nécessaire de rappeler que l'avenant n°7 a permis de reconnaître les raccordements clients comme des biens de retour à la délégation et ainsi supprimer toute valeur nette comptable non nulle pour tout bien construit au cours de la délégation, à l'exception des cinq dernières années.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de + 49 K€ en raison des investissements réalisés par le délégataire sur l'exercice 2016 à hauteur de 823 K€.

4- Les résultats financiers et exceptionnels

Les charges financières sont en forte diminution par rapport à l'année 2015 (- 67 %).

Cela s'explique par des évolutions concernant le prêt actionnaire entre SFR Collectivités et Inolia. Ce prêt de 6,6 M€ sur 10 ans a été consenti à un taux d'intérêts de 4,5% jusqu'au 31 décembre 2015 puis le taux a été plafonné à 2,15% à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le niveau des comptes courant d'associés a diminué en 2016 à hauteur de 4 288 K€, cela s'explique par le remboursement partiel des comptes-courants à hauteur de 1.2 M€ vers la Caisse des dépôts et Consignations et de 3 M€ vers SFR Collectivités.

En effet, la convention dictant les conditions de remboursement du prêt d'actionnaire entre SFR Collectivités et INOLIA, ainsi que le pacte d'actionnaires dictant les conditions de remboursement du prêt entre la CdC et INOLIA prévoit un remboursement total au terme de la dixième année quel que soit la trésorerie de la société. Les soldes des comptes courants sont au 31/12/2016 de 1,2 M€ concernant la CdC et de 1,8 M€ concernant SFR Collectivités. Ces comptes courants devront être totalement remboursés sur l'exercice 2017.

Le résultat financier 2016 est donc en amélioration eu égard à la baisse des charges. Il s'élève à -93 K€ contre -283K€ au 31/12/2015.

Enfin, le résultat exceptionnel est stable à hauteur de 397 K€ correspondant à la quote-part de la subvention d'investissement virée au résultat ; cette subvention s'amortit au même rythme que les immobilisations sont financées via cette subvention.

Le résultat net comptable de l'exercice 2016 s'établit donc à 2 535 K€ contre 2 193 K€ fin 2015 en hausse de 16 %. Il reste bien au-delà du prévisionnel contractuel.

5- Application de la clause de partage de gain de productivité également appelée clause de retour à meilleure fortune (article 28 du contrat de DSP)

Cette clause a été bâtie en 2006, lors de la rédaction du contrat, et porte sur l'indicateur financier suivant : le résultat net hors éléments exceptionnels, avec des conditions basées sur le cumul des résultats nets.

Trois conditions cumulatives sont nécessaires pour que le mécanisme de calcul de cette clause soit mis en œuvre :

- le résultat net (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif,
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) de l'année N est positif,
- le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels) positif est supérieur à celui prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Lorsque ces trois conditions sont remplies, alors l'EXCEDENT peut être calculé : c'est la différence entre le résultat net (hors éléments exceptionnels) par rapport à celui figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel de référence. Cet excédent doit enfin être exprimé en pourcentage afin de déterminer la tranche de contribution qui lui sera appliquée.

X%	CONT%
De 0% à 10 % exclus	0%
de 10 % à 50 % exclus	30%
au-delà de 50 %	50%

Au sens de l'analyse des services communautaires, le plan d'affaires de référence est le plan d'affaires de l'avenant n°7 ; en effet, le plan d'affaires visé dans l'annexe F (aspects financiers) de l'avenant n°7 se substitue au précédent plan d'affaires (celui de l'avenant n°5). De plus, l'esprit de cette clause est d'encadrer des résultats prévisionnels trop « pessimistes » qui ont servis de base pour calibrer la subvention d'équilibre (de 6,9 M€).

Dans ces conditions, l'application de la clause s'établit de la façon suivante :

Méthode de calcul de la clause de partage de gain de productivité basée sur avenant 7

date impact avenant 7

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Résultat Net (RN) Avenant 7	-239	-585	-556	-645	874	96	264	523	445	448	685
Cumul RN BP Av 7	-239	-824	-1 380	-2 025	-1 151	-1 055	-791	-268	177	625	1 310
Résultat Net REEL (hors éléments exceptionnels)	-239	-585	-556	-645	874	96	750	1 295	2 401	2 193	2 535
Cumul RN REEL	-239	-824	-1 380	-2 025	-1 151	-1 055	-305	990	3 391	5 584	8 119
EXCEDENT	0	0	0	0	0	0	486	772	1 956	1 745	1 850
Part de l'excédent	0%	0%	0%	0%	0%	0%	184%	148%	440%	390%	270%

Conditions d'applications (cumulatives) :

- Le résultat net cumulé (hors éléments exceptionnels de l'année N) est positif :

==> RN cumulé >0

- Application du principe lorsque le délégataire obtient de meilleurs résultats nets cumulés que ceux prévus initialement (prévisionnel) :

==> RN cumulé Réel > RN cumulé prévisionnel :

- Le résultat net hors éléments exceptionnels de l'année N est positif

==> RN de N doit être > 0

- Terme "EXCEDENT" correspond à la différence entre RN Réel et RN du prévisionnel; pour que le principe s'applique, l'excédent doit être positif :

==> Excédent doit être > 0

PARTAGE DE GAINS DE PRODUCTIVITE N/A N/A N/A N/A N/A N/A N/A 386 978 873 925

Part de la clause dans le RN 30% 41% 40% 36%

La condition s'applique.

188

Pour que la clause s'applique, toutes les conditions doivent être en jaune sur la même année.

L'application de la clause de partage des gains de productivité au titre de l'exercice 2015 permet de dégager une **contribution de 925 K€**.

Pour mémoire, le cumul de ces contributions est plafonné à la subvention accordée sur ce projet (6,9 M€).

Ce contrat laisse la possibilité au délégant d'affecter cette contribution totalement ou partiellement au plan d'investissements complémentaires proposé par le délégataire.

Il est envisagé que la contribution soit affectée aux investissements futurs de la délégation. Un suivi détaillé de la consommation de la contribution sera alors mis en place à travers le rapport du délégataire transmis annuellement.

Pour l'exercice 2016 le délégataire précise dans son rapport que **la clause de retour à meilleure fortune n'est pas activable**.

En revanche, concernant le fond de réserve issu de la clause de retour à meilleure fortune, l'année 2016 se solde par la consommation d'un montant de 73 K€ sur les 188 K€ provisionnés dans un compte spécifique en 2014.

Il est à noter que Bordeaux Métropole ne partage pas l'interprétation du délégataire sur la **base de référence** pour l'application de cette clause et donc sur le montant que INOLIA annonce.

Un recours en interprétation devant le tribunal administratif de Bordeaux a conclu à la correcte interprétation de Bordeaux Métropole dans le courant de l'exercice 2017. INOLIA a fait appel de cette décision.

La réponse du tribunal administratif ayant eu lieu en première instance en 2017, cela explique que rien ne soit provisionné dans les comptes 2016.

5.2.2 La structure globale du bilan 2016

En K€

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015	variation 2015/2016
Immobilisations incorporelles nettes	1783	1 934	-151
Immobilisations corporelles nettes	22587	24 406	-1 819
Immobilisations en cours	251	214	37
Immobilisations financières	0	0	0
Total Actif immobilisé	24 621	26 554	-1 933
Avances, Acomptes versés s/ cdes	0	0	0
Créances Clients	4040	4 748	-708
Autres créances	1519	1 582	-63
VMP	463	2 585	-2 122
Trésorerie	816	159	657
Charges constatées d'avance	49	13	36
Total actif circulant	6 887	9 087	-2 200
TOTAL ACTIF	31 508	35 640	-4 132

En K€

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015	variation 2015/2016
Capital Social	5500	5 500	0
Réserve légale	550	169	381
Report à nouveau	5033	3 220	1 813
Résultat de l'exercice	2535	2 193	342
Subventions d'investissements	3670	4 068	-398
Capitaux propres	17 288	15 151	2 137
Provision pour risques	0	0	0
Provision pour charges	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Emprunts et dettes auprès étbl de crédit (LT)			
Emprunts et dettes financières divers	3 141	7 429	-4 288
Avances et acomptes reçus sur cdes	149	707	-558
Dettes fournisseurs	1 362	1 516	-154
Dettes fiscales et sociales	1 375	1 286	89
Dettes sur immobilisations	824	1 187	-363
Autres dettes	200	243	-43
Dettes	7 051	12 368	-5 317
Produits constatés d'avance	7 169	8 122	-953
TOTAL PASSIF	31 508	35 640	-4 132

En K€			
Structure du bilan	31/12/2016	31/12/2015	variation 2015/2016
(+) Fonds de Roulement	-4 192	-3 974	-218
(-) Besoin en Fonds de Roulement	-5 471	-6 718	1 247
Variation du BFR	1 247	-7 966	
(=) Trésorerie Nette	1 279	2 744	-1 465
Total Bilan	31 508	35 640	-4 132
% Trésorerie / Total Bilan	4,06%	7,70%	35,46%

1- Les capitaux propres :

Les fonds propres d'INOLIA s'élèvent à 17 288 K€ au 31 décembre 2016.

La variation de ces capitaux propres se justifie par l'affectation du résultat 2015 (en réserve légale et en report en nouveau), l'amortissement de la subvention d'investissement au même rythme que les immobilisations et le résultat net de 2 535 K€ dégagé au titre de l'année 2016.

Pour rappel, la subvention d'investissement correspond à la participation apportée par Bordeaux Métropole et le Conseil Régional à hauteur 6,9 Millions d'euros.

2- Actif immobilisé :

En K€	Solde des invest 31/12/2016	Solde des invest 31/12/2015	Solde des invest 31/12/2014
Investissement de 1er établissement (Biens de retour)	31 123	30 937	30 609
Investissement au cours de l'exécution de la délégation (Biens de retour) --> Raccordement clients	13 597	12 960	12 316
Total des investissements (Immobilisations Brutes)	44 719	43 896	42 924
Cumul des amortissements	-18 482	-17 343	-14 284
Immobilisations nettes en fin de Délégation	26 237	26 554	28 641

Taux d'obsolescence	41,33%	39,51%	33,28%
---------------------	--------	--------	--------

Les immobilisations brutes s'élèvent à 44 719 K€ au 31/12/2016 : les investissements de 2016 ont été de 823 K€ et sont majoritairement des raccordements clients.

Ainsi, le Fonds de Roulement (capitaux propres et emprunt LT – actif immobilisé) s'élève à - 4 192 K€. Cet indicateur négatif est cohérent dans la mesure où cette délégation nécessite de nombreux investissements afin de continuer à construire et développer le réseau.

3- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :

Au vu du bilan de la société INOLIA, l'actif circulant s'élève à 6 887 K€ au 31/12/2016 contre 9 087 K€ l'exercice précédent. Cet écart s'explique par une diminution significative du poste Valeur Mobilière de Placement (VMP) à hauteur de 2 122 K€ et des créances clients pour 708 K€.

L'examen de la balance âgée clients a permis de mettre en exergue un retard conséquent du règlement de certaines factures (échéances dépassées de + de 181 jours). Ces clients représentent majoritairement des créances groupe.

Les dettes de la société sont de 7 051 K€ au 31/12/2016 contre 12 368 K€ au 31/12/2015 et correspondent principalement aux prêts d'actionnaires composant majeur du fonds de roulement de la délégation.

Cette diminution s'explique principalement par le remboursement des comptes courants à hauteur de 4,2 M€ sur l'exercice 2016.

Ainsi, le Besoin en Fonds de Roulement négatif (actif circulant - passif circulant) de la délégation s'élève à - 5 471 K€ ; ce BFR négatif devient une véritable offre de capitaux générée par le court terme d'exploitation, qui contribue à améliorer la trésorerie.

[Pour mémoire, les deux principaux actionnaires d'INOLIA (SFR COLLECTIVITES et la CAISSE DES DEPOTS) ont apporté des fonds, à savoir respectivement 6,6 M€ pour SFR COLLECTIVITES et 4,4 M€ pour la CDC]. 8 M€ ont été remboursés fin 2016.

4- La trésorerie nette :

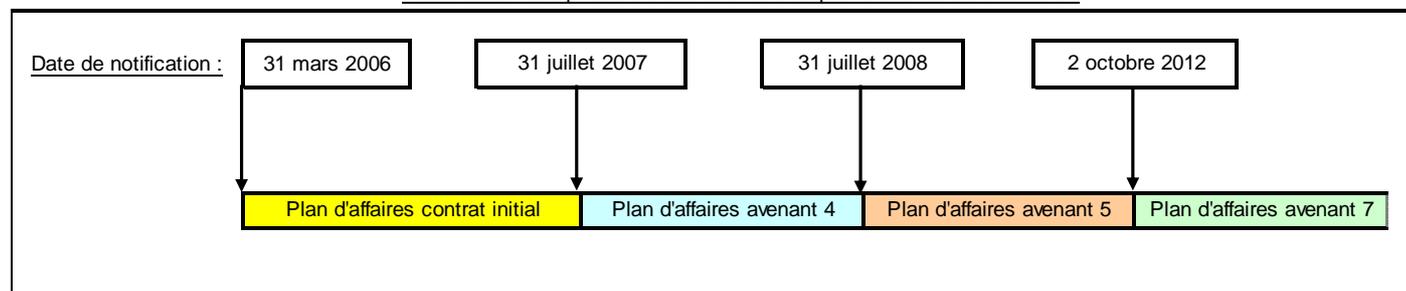
La trésorerie nette représente 4,06 % du total bilan et s'établit donc à + 1 279 K€. Cette trésorerie nette traduit la bonne solvabilité d'INOLIA.

5.3 Comparaison par rapport au provisionnel

5.3.1 Comparaison aux plans d'affaires contractuels

Pour information, le schéma ci-dessous présente les dates de prises d'effet des différents plans d'affaires contractuels (le plan d'affaires initial du contrat d'origine, le plan d'affaires de l'avenant 4, le plan d'affaires de l'avenant 5 et enfin le plan d'affaires de l'avenant 7).

Modélisation des prises d'effet des différents plan d'affaires contractuels :



En K€	PLANS D'AFFAIRES (PA)	COMPTE DE RESULTAT		
	CUMUL	CUMUL		
	CUMUL PREVU(*) 2006 à 2016	CUMUL REEL 2006 à 2016	Variation en K€ (REEL vs PREVU)	Var en % (REEL vs PREVU)
Recettes Service connectivité / IRU fibres noires	2 466	5 019	2 553	104%
Recettes Service connectivité / Location annuelle fibres noires	7 627	16 133	8 507	112%
Maintenance	324	1 314	990	
Recettes Services LAN to LAN	14 898	13 380	-1 518	-10%
Recettes service d'hébergement	705	1 437	732	104%
Recettes services d'accès xDSL	23 693	20 024	-3 668	-15%
Recettes services d'accès Fth	1 128	-	-1 128	-100%
Autres recettes : maintenance des fibres et location points hauts	763	409	-354	-46%
Total produits d'exploitation	58 683	57 717	-967	-2%
Coûts variables liés au réseau	12 895	19 056	6 161	48%
AUTRES PRESTATIONS	3 680		-3 680	-100%
Coût de structure + frais de fonctionnement	4 053	6 086	2 033	50%
EXPLOITATION	743		-743	-100%
MAINTENANCE ACTIFS	947		-947	-100%
Impôts hors IS	454	447	-7	-2%
Autres dépenses : Charges des Services d'Accès	7 844		-7 844	-100%
Retour à meilleur fortune	452			
Total charges d'exploitation	31 068	25 589	-5 479	-18%
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	27 615	32 128	4 513	16%
Dotation aux amortissements (en déduisant la participation de la CUB)	17 220	16 854	-366	-2%
Résultat d'exploitation	10 396	15 275	4 879	47%
Charges financières	5 112	3 254	-1 858	-36%
Produits financiers	139	219	80	58%
Résultat courant avant impôt	5 422	12 239	6 817	126%
Éléments exceptionnels / sortie des biens de retour à l'échéance de la concession	-	1	1	
Autres éléments exceptionnels	-	-	0	
Impôts sur les sociétés	2 016	4 125	2 109	105%
Résultat net	3 406	8 113	4 708	138%
Taux Résultat net / Produit d'exploitation	6%	14%	8%	

(*) Les chiffres de cette colonne ne correspondent pas à ceux du plan d'affaires prévisionnel car ces derniers ont été donnés en euros constants. Il a donc été appliqué à chaque exercice l'inflation annuelle correspondante pour les rendre comparables aux euros des résultats réels.

Le comparatif présenté ci-dessus traduit les écarts entre les données cumulées prévues aux plans d'affaires (plans d'affaires initial, avenant n°4, avenant n°5 et avenant n°7) et les données cumulées réelles.

Le retard accumulé depuis le début du contrat en termes de chiffre d'affaires s'est fortement réduit, passant de - 2,8 M€ fin 2015 à - 967 K€.

Du fait de l'écart positif des charges d'exploitation à hauteur de 5,5 M€, l'Excédent Brut d'Exploitation cumulé de 2006 à 2016 (indicateur très représentatif de cette délégation) dépasse le plan d'affaires pour 4,5 M€.

Enfin, compte tenu des bons résultats nets de ces 3 dernières années, il se dégage un excédent cumulé supérieur de 4,7 M€ par rapport au prévisionnel.

6 Contrôles effectués

6.1 Contrôles effectués durant la phase d'exploitation

Bordeaux Métropole a procédé à l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs pour :

- Veiller au respect des exigences du contrat de délégation par le délégataire ;
- Veiller au maintien des compétences et de l'organisation du délégataire ;
- Veiller au maintien de la qualité du service délivré aux usagers ;
- Veiller au respect de la notion de service public pour tous les usagers de la Métropole ;
- Veiller à l'absence de monopole de la part d'un opérateur ;
- Proposer des tarifs attractifs ;
- Prévoir les extensions et les évolutions technologiques du réseau ;
- Pouvoir assurer une continuité de service en cas de défaillance du délégataire.

Ces indicateurs ont été renseignés au regard de l'activité d'INOLIA en 2016.

6.1.1 Indicateurs relatifs à la construction du réseau

Linéaire du réseau

La progression du linéaire du réseau au cours des années 2009 à 2016 a été la suivante :

Année	Linéaire du réseau en km	Evolution / année précédente
2009	416,2	----
2010	428,8	3,03%
2011	486,4	13,43%
2012	512,3	5,32%
2013	598,0	16,72%
2014	626,0	4,69%
2015	656,3	4,83%
2016	702,8	7,09%

Bordeaux Métropole a mis en place une politique de pose de fourreaux à moindre coût dans le cadre de travaux programmés. C'est ainsi qu'en collaboration avec les pôles territoriaux, des fourreaux peuvent être posés, lors de travaux de voirie, si les tronçons concernés justifient la mise en place de ces infrastructures. Des fourreaux peuvent également être posés, dans la même logique, lors de travaux menés par l'éclairage public, lors de l'aménagement de ZAC, ...

Par ailleurs, Une convention a été signée avec Enedis afin profiter des travaux d'enfouissement de câbles d'énergie, pour poser également des infrastructures de communications électroniques à moindre coût.

Ces infrastructures, une fois réceptionnées, sont remises en exploitation et commercialisation à Inolia. L'augmentation du linéaire du réseau est essentiellement due à ces poses de fourreaux opportunistes ainsi qu'aux raccordements clients effectués par Inolia lorsque de nouveaux contrats sont signés.

Le délégataire verse annuellement à la Métropole une redevance d'usage des fourreaux dès l'occupation de ces ouvrages par un câble de fibres optiques.

Sur l'année 2016, l'augmentation du linéaire de fourreaux est essentiellement due aux fourreaux remis par la Métropole (le nombre de nouveaux clients a été plutôt faible)

Linéaire de fibres optiques

La progression du linéaire de câble optique au cours des années 2009 à 2016 a été la suivante :

Année	Linéaire de câble optique en km	Evolution/année précédente
2009	411,3	
2010	435,4	5,85%
2011	469,0	7,72%
2012	484,6	3,33%
2013	558,9	15,33%
2014	642,7	14,99%
2015	715,0	11,25%
2016	732,4	2,43%

L'augmentation du linéaire de câble optique dans le réseau est principalement liée aux opérations menées par Inolia pour raccorder de nouveaux clients et par les opérations de désaturation. Le nombre de nouveaux clients ayant été bas comparativement aux années précédentes, l'augmentation du linéaire de fibres optiques n'a que peu augmenté en 2016.

6.1.2 Indicateurs relatifs à l'exploitation technique du réseau

Il est à noter qu'en 2016, INOLIA n'a réalisé que peu d'interventions d'exploitation.

Aucune saturation de câble optique n'a été observée sur le réseau.

Temps de rétablissement moyen par service

L'examen du temps nécessaire au rétablissement des services DSL n'est pas examiné au titre du contrôle de la DSP car c'est essentiellement l'opérateur historique Orange qui intervient dans la remise en fonctionnement de ce service suite à une panne.

Les incidents intervenus sur les services fibres en 2016 dont la remise en service ne dépend que du délégataire Inolia sont, en revanche, analysés.

En 2016, aucune panne majeure n'est intervenue sur le réseau Inolia.

Taux de disponibilité moyen du réseau

Le taux de disponibilité du réseau est calculé à 99,953 % sur l'année 2016 (99,989 % en 2015).

Taux d'occupation des fourreaux

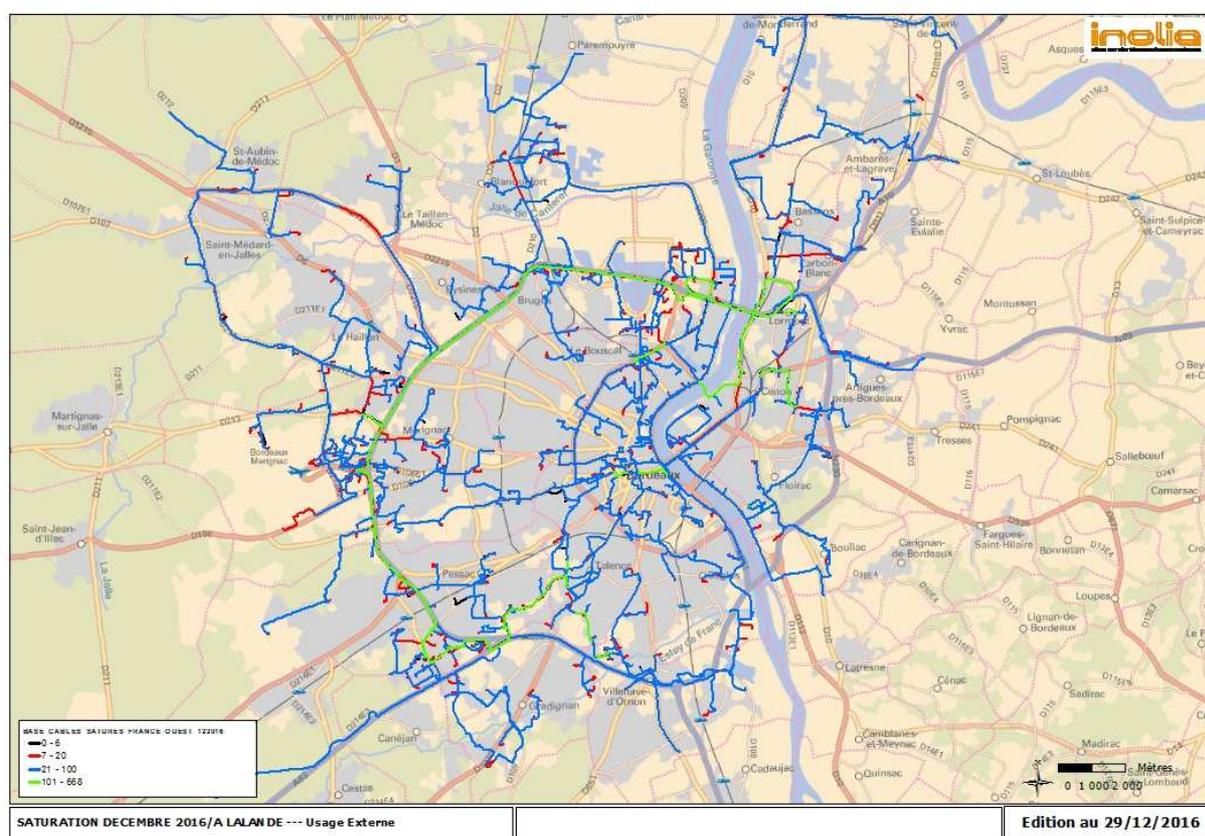
En 2011, il avait été constaté une faible occupation des fourreaux déployés par la Métropole et remis à Inolia. Tel que le montre le tableau ci-dessous, ce taux est en augmentation sur les dernières années, même si, en 2016, le taux est plutôt en stagnation.

Année	Linéaire fourreaux BxM occupés	Linéaire total fourreaux remis par BxM	% fourreaux BxM occupés
2010	8 815	125 119	7,05%
2011	25 502	174 629	14,60%
2012	30 765	185 517	16,58%
2013	49 169	229 110	21,46%
2014	56 253	242 269	23,22%
2015	65 315	257 474	25,37%
2016	71 633	294 082	24,36%

Cette évolution montre l'intérêt croissant de la politique « Travaux = Fourreaux ». Il faut noter que cette appellation n'est plus tout à fait exacte car depuis 2013, chaque opération de voirie fait l'objet d'une réflexion quant à l'opportunité de poser des fourreaux surnuméraires pour les besoins en termes de communication électronique. La pose de fourreaux n'est donc plus systématique.

Taux de disponibilité en fibres par tronçon

La carte ci-dessous montre que d'une manière générale, les infrastructures du réseau sont suffisamment dimensionnées pour répondre aux évolutions prévues à court et moyen terme. Elle donne le nombre de fibres encore disponibles sur les différents tronçons du réseau. Aucun lien n'atteint le seuil de saturation fixé à 70%.



L'architecture du réseau présente de nombreux bouclages et permet ainsi de retrouver des capacités par des cheminements optiques différents si besoin était.

D'une manière générale, les infrastructures du réseau INOLIA comportent à ce jour une bonne disponibilité en fibres optiques.

Taux d'occupation des ports des équipements actifs du réseau

Au cours de l'année 2016, 6 cartes SDSL ont été déployées, réparties sur les NRA Bordeaux Besse, Artigues Tour Hertzienne, Artigues, St Louis de Montferrand, et Le Taillan-Médoc.

Il ne devrait pas y avoir de nouvelle désaturation sur les NRA en 2017 au vu de la baisse du nombre de clients DSL.

Les actions nécessaires au bon fonctionnement sont bien anticipées. Indicateurs relatifs à l'exploitation commerciale du réseau

Répartition des contrats par opérateur usagers du réseau INOLIA

Fin 2016, 737 sites d'entreprises ou sites publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 10,16% (68 nouveaux sites). Le tableau suivant précise le nombre total de contrats signés avec chaque opérateur (les clients Numericable et Completel ont été regroupés avec ceux de SFR suite au rachat de SFR par Numericable).

Opérateur	2016	
	Nb de contrats	En pourcentage
Adista	186	20,02%
Aquitem	2	0,22%
Asf	1	0,11%
Bouygues Telecom	5	0,54%
Bretagne Tel	8	0,86%
Cheops	1	0,11%
Cis Valley	1	0,11%
Cogent	2	0,22%
Completel	0	0,00%
Covage	2	0,22%
E-Tera	6	0,65%
Free	3	0,32%
Gironde Haut Débit	4	0,43%
Heliantis	5	0,54%
IMS Network	16	1,72%
Innovalis Aquitaine	1	0,11%
Interdata	2	0,22%
Interoute	3	0,32%
Jaguar	4	0,43%
Macs	2	0,22%
Neo Telecoms	3	0,32%
NXTO	1	0,11%
ID Line/Novenci (Gpe Nvl)	16	1,72%
Numericable	0	0,00%
Obiane	5	0,54%

Orange	5	0,54%
Resolutio	2	0,22%
Groupe SFR	637	68,57%
Sogea Networks	1	0,11%
Syntis (Ex Model Fx)	1	0,11%
Verizon	1	0,11%
Waycom	1	0,11%
Wifirst	2	0,22%
Total général	929	100,00%

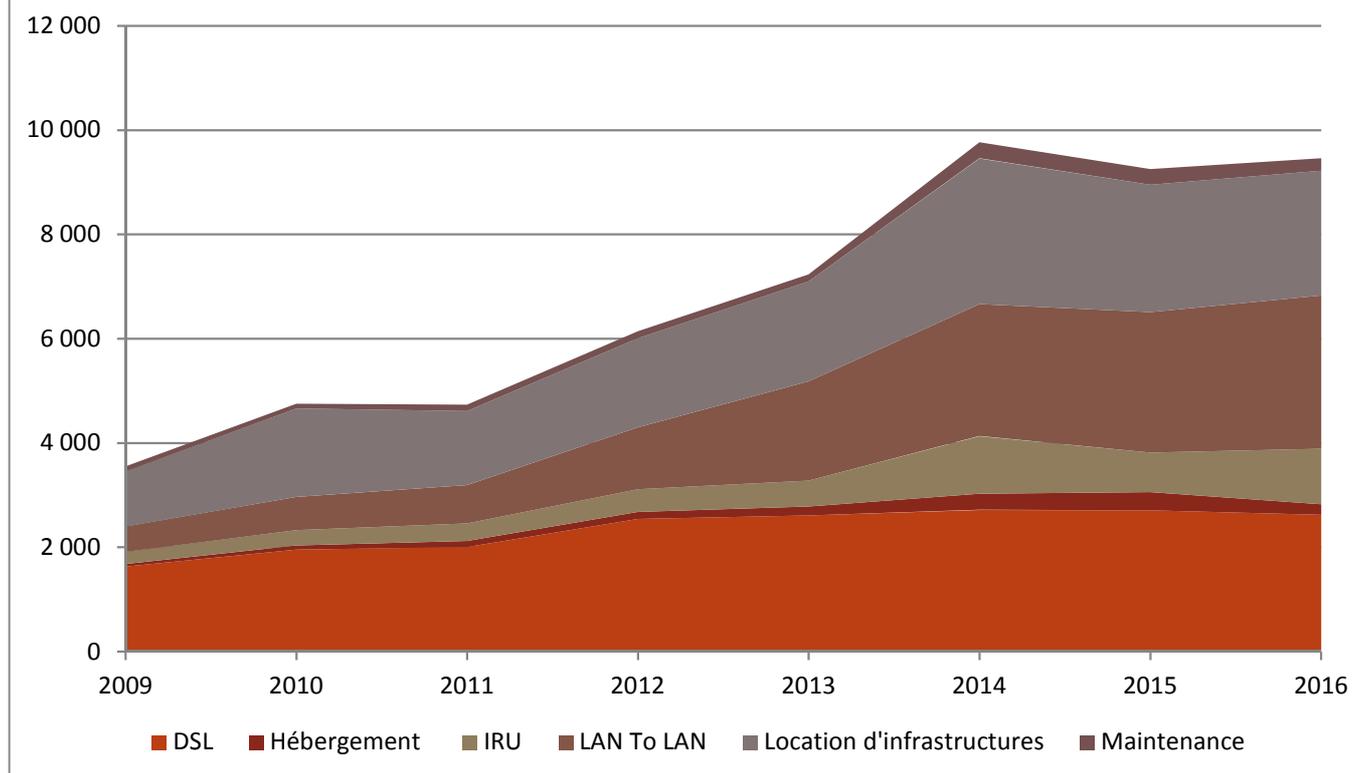
Il est à noter que 88,6% des contrats sont signés avec seulement 2 opérateurs (contre 91% en 2015). La fragilité inhérente perdure et nécessiterait que la stratégie commerciale soit revisitée par Inolia.

Répartition du chiffre d'affaires par service

L'évolution du chiffre d'affaires et de sa répartition par service lors des 6 dernières années ont été les suivantes :

Produit (en k€, % du CA) / Année	DSL	Hébergement	IRU	LAN To LAN	Location d'infrastructures	Maintenance
2009	1631	49	235	484	1060	92
	46%	1%	7%	14%	30%	3%
2010	1954	76	295	638	1698	91
	41%	2%	6%	13%	36%	2%
2011	2002	116	337	736	1418	127
	42%	2%	7%	16%	30%	3%
2012	2539	138	432	1192	1704	138
	41%	2%	7%	19%	28%	2%
2013	2611	168	497	1906	1916	134
	36%	2%	7%	26%	26%	2%
2014	2718	307	1107	2528	2799	312
	28%	3%	11%	26%	29%	3%
2015	2708	348	760	2693	2443	302
	29%	4%	8%	29%	26%	3%
2016	2623	197	1067	2940	2397	234
	28%	2%	11%	31%	25%	2%

Répartition du CA en K€ par année



L'analyse des courbes montre une progression régulière du chiffre d'affaires global (avec un ralentissement en 2011 et une augmentation due à des éléments exceptionnels en 2014). La croissance importante du chiffre d'affaires dans les offres LAN to LAN et location d'infrastructures est très visible. La stagnation (et le début de la décroissance) du DSL est également bien visible.

6.1.3 Indicateurs relatifs à l'exploitation financière du réseau

Niveau de revenu par service

Produit (en k€)	2016	2015	Evolution 2016/2015
DSL	2623	2708	-3,1%
Hébergement	197	348	-43,4%
IRU	1067	760	40,4%
LAN To LAN	2940	2693	9,2%
Location d'infrastructures	2397	2443	-1,9%
Maintenance	234	302	-22,5%

L'analyse du niveau de chiffres d'affaires par service montre la progression continue du chiffre d'affaires pour les services LAN To LAN. Les chiffres (en pourcentage) sont peu significatifs pour l'hébergement et la maintenance du fait de leur faible valeur. Le chiffre d'affaires DSL continue sa lente diminution, et celui des IRU (Indefeasible rights of use, ou en français, droit irrévocable d'usage) redevient important en 2016.

Ratio fonds propres/investissements

Ratio Fonds Propres / Investissement	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Fonds propres et comptes courants d'actionnaires	20 429	22 579	21 407	22 848	22 837	21 932	22 745	22 504
Investissements de premier établissement + évolution réseau	31 123	30 937	30 609	29 936	28 986	28 303	28 341	27 468
Ratio Fonds propres / investissements de premier établissement	65,64%	72,99%	69,94%	76,33%	78,79%	77,49%	80,26%	81,93%

Comme le prévoit l'article 27.2 de la convention, les fonds propres (capitaux propres et comptes courant d'actionnaires) doivent être au moins égal à 25 % du montant total des investissements de 1er établissement.

Mobilisation de la contribution de l'article 28 du contrat

L'article 28 du contrat de délégation porte sur les conditions d'application de la clause de partage de gains de productivité, également appelée clause de retour à meilleure fortune (ou RMF). Les interprétations du délégataire et de Bordeaux Métropole diffèrent quant aux modalités de calcul de cette contribution. Le tableau ci-dessous reprend les calculs de la métropole et du délégataire.

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant RMF / méthode Inolia	- €	- €	188 051 €	- €	- €
Montant RMF / méthode Métropole	- €	385 727 €	977 538 €	872 664 €	924 927 €
Cumul RMF / méthode Inolia	- €	- €	188 051 €	188 051 €	188 051 €
Cumul RMF / méthode Métropole	- €	385 727 €	1 363 265 €	2 235 929 €	3 160 856 €
Consommation RMF	- €	- €	- €	69 400 €	4 000 €
Cumul consommation RMF	- €	- €	- €	69 400 €	73 400 €

Le tribunal administratif a été sollicité pour un recours en interprétation afin de définir si la lecture de Bordeaux Métropole (qui aboutit à une contribution plus élevée) est juste ou si celle d'Inolia doit prévaloir. Le jugement rendu début 2017 avalise le mode de calcul de la Métropole. Inolia a fait appel du jugement en mai 2017.

Le mode de calcul du délégataire minimisant la contribution, il a été décidé que le montant calculé par le délégataire pourrait être mobilisé dès 2015. Le Conseil de Métropole s'est prononcé en juin 2015 pour l'affectation de cette contribution, dans son intégralité :

- au raccordement des sites économiques (zones d'activités, pépinières d'entreprises),
- au raccordement de sites publics (sites de la Métropole et des communes, sites administratifs, sites de santé et d'éducation).

Les sites suivants ont été raccordés grâce à la mobilisation de la contribution de l'article 28 :

Date Demande	Prospects	Communes	Demande RMF validée	Demande RMF réalisée
07/05/15	Unicancer - Bergonié	Gradignan	8 600 €	8 600 €
08/06/15	Institut des sourds et aveugles	Ambarès-et-Lagrave	11 600 €	11 600 €
07/05/15	AHI 33 (5 sites)	Pessac, Mérignac, Cenon, Floirac, Villenave d'Ornon	16 200 €	16 200 €
08/07/15	Cheval Quancard	Carbon-Blanc	24 000 €	24 000 €
08/07/15	Sovex Grands Châteaux	Carbon-Blanc		
08/07/15	Atlantic Routes	Carbon-Blanc		
27/07/15	Arguirose Conseil	Bordeaux	9 000 €	9 000 €
27/07/15	Financière Bernard	Ambès	4 000 €	4 000 €
28/07/15	CVBG	Parempuyre	2 700 €	0 €
23/09/15	Astrium/Eads	Saint-Médard-en-Jalles	22 945 €	0 €
Total :			99 045 €	73 400 €

6.2 Benchmark tarifaire

En l'absence d'un indicateur national ou régional en la matière, Bordeaux Métropole avait fait réaliser en 2016 un benchmark tarifaire par une société spécialisée afin de situer le niveau des tarifs de la délégation INOLIA, au regard des tarifs pratiqués dans d'autres réseaux d'initiative publique. Les conclusions de ce benchmark ont été présentées dans l'analyse du compte rendu annuel 2015, en 2016.

Il ressortait de cette analyse que, sur la base de la comparaison inter-RIP, les prix d'INOLIA étaient globalement bien positionnés.

Au cours de l'année 2017, Inolia prévoit de proposer à Bordeaux Métropole, la mise en œuvre d'un nouveau catalogue tarifaire avec en particulier une évolution des tarifs de l'offre LAN to LAN afin de tenir compte des dernières évolutions de prix de l'opérateur historique.

Le nouveau catalogue tarifaire devrait prévoir plusieurs évolutions :

- Evolution des abonnements des accès Lan to Lan de base avec une baisse des abonnements sur les débits les plus impactés par la mise en place des offres CELAN d'Orange (au-delà de 100 Mbps).
- Evolution des frais de raccordement afin de contrer les frais d'accès au service forfaitaires des offres CELAN et CE2O
- Evolution de l'offre de collecte hors DSP pour permettre à des acteurs absents sur le territoire de commercialiser des offres vers les entreprises avec une livraison sur Paris par exemple.

6.3 Contrôles financiers

Au même titre que chaque année, la collectivité a analysé les comptes de son délégataire afin d'établir l'analyse financière présentée ci-dessus.

Les contrôles au titre de l'année 2016 ont particulièrement porté sur la correcte application de l'article 28 du contrat de délégation portant sur les conditions d'application de la clause de partage de gains de productivité, également appelée clause de retour à meilleure fortune.

7 Avis du Délégué

Sur le plan technique

Le réseau est bien géré et évolue positivement. Les principaux indicateurs (taux de disponibilité, niveau de saturation des liens, renouvellement des matériels obsolètes, ...) sont dans le vert et sont bien maîtrisés.

Le taux de disponibilité du réseau est très bon à 99,953%.

Sur le plan commercial

Le rapport annuel du délégataire montre plusieurs signes d'inquiétude.

Plus de 88% des contrats signés ne concernent que deux opérateurs clients (SFR et Adista). Le changement de stratégie d'un de ces opérateurs pourrait perturber l'équilibre économique de la DSP. Cette dépendance devrait être minimisée.

La tendance sur le DSL qui s'est inversée depuis 2 ans va minimiser les revenus sur ce segment sur le moyen et long terme (du fait de l'arrivée du FTTH notamment).

Les solutions FTTE¹ (Fibre jusqu'à l'Entreprise), vont progressivement arriver et viendront concurrencer fortement les offres Inolia. Cela constitue un risque.

Selon l'analyse de marché actuelle sur les réseaux FttO de l'ARCEP, Orange devrait bientôt retrouver une liberté tarifaire sur un grand nombre de communes, et donc pratiquer possiblement de fortes réductions au volume. Compte tenu de ses fortes parts de marché, il pourrait donc déstabiliser l'équilibre économique d'Inolia. Bordeaux Métropole a demandé à Inolia une étude d'impact qui est restée sans suite.

SFR envisage de proposer des offres à bas coût à destination des PME :

- offre FttO aux alentours de 300 € HT/mois pour 10 Mbit/s garantis et symétriques, GTR 4h
- offre FttH jusqu'à 1Gbit/s théorique non garanti ni symétrique, avec GTR 8h, pour 45€ HT/mois.

Ces alertes mériteraient qu'un plan d'actions soit mis en place par Inolia.

On note (déjà) un essoufflement dans la signature de nouveaux contrats (le plus faible nombre de contrats signés depuis 2012).

Sur le plan financier

Le chiffre d'affaires de la délégation progresse d'années en années tout en restant inférieur au plan d'affaires cumulé contractuel de l'avenant 7.

Avec des charges d'exploitation bien inférieures aux prévisions, l'Excédent Brut d'Exploitation s'améliore de ce fait à hauteur de 4,5 M€ représentant 16 % d'augmentation par rapport au prévisionnel.

L'exercice 2016 est la troisième année consécutive permettant de dégager un résultat net comptable bénéficiaire pour plus de 2 M€.

Les investissements en 2016 s'élèvent à 0,8 M€, moins élevés qu'en 2015 ; ils correspondent essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

¹ Il s'agit d'offres sur un segment intermédiaire, à destination des entreprises, fondées sur la topologie de la BLOM mais avec un niveau de qualité de service s'apparentant à ce qui est aujourd'hui en vigueur sur le FTTO. Ces offres FTTE auront un tarif proche de ce qui est pratiqué en SDSL aujourd'hui.

Pour l'exercice 2016, la clause de partage de gains de productivité (article 28 du contrat de délégation) s'applique pour un montant de 925 K€ au sens des services métropolitains alors que pour le délégataire, la contribution issue de cette clause est nulle.

De même, en 2015, Bordeaux Métropole avait arrêté la clause pour un montant de 873 K€ contre 0 K€ du côté du délégataire.

Un recours en interprétation devant le tribunal administratif de Bordeaux a conclu à la correcte interprétation de Bordeaux Métropole dans le courant de l'exercice 2017. INOLIA a fait appel de cette décision.

La réponse du tribunal administratif ayant eu lieu en première instance en 2017, cela explique que rien ne soit provisionné dans les comptes 2016.